

Compte-rendu
Bureau Communautaire
Mardi 1^{er} décembre 2020 à 18 heures
Salle du marché couvert à AVALLON

Le 1^{er} décembre 2020, à 18 heures, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à AVALLON sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

Le présent compte-rendu est considéré comme entériné s'il n'est soumis à aucune contestation écrite par l'un des membres présents dans un délai minimum de cinq jours suivant la date d'envoi.

20 Conseillers Communautaires présents : Hubert BARBIEUX (parti à l'OJ N° 4/7), Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Aurélie FARCY, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDES, Gérard LACOMBE, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Gérard PAILLARD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX et Sylvie SOILLY.

Date de la convocation	24 novembre 2020
Conseillers Communautaires en fonction	20
Conseillers Communautaires présents	20
Conseillers Communautaires ayant pouvoir de vote	0

Secrétaire de séance : Paule BUFFY.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées.
- Le Président remercie la ville d'AVALLON pour la mise à disposition de la salle du marché couvert.
- Le Président présente Pascal THOMAS, nouveau Directeur Général des Services.
- Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour les tous points inscrits à l'ordre du jour, sauf si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers ou sur décision du Président. Il serait alors procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- Le Président rappelle aux Conseillers Communautaires qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.
- Le Président sollicite l'autorisation de retirer un point de l'ordre du jour : il explique que l'attribution du marché du transport à la demande, compte tenu de son montant, entre dans les délégations attribuées au Président par le Conseil Communautaire en date du 27 juillet 2020.

Le Bureau Communautaire, par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Président à retirer l'attribution du marché du transport à la demande de l'ordre du jour.

- Le Président informe qu'il a invité Monsieur Joël TISSIER à participer au Bureau Communautaire sans voix délibérative.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU JEUDI 30 JUILLET 2020

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

- Dans le cadre de l'animation du Plan climat air énergie territorial et de la Transition écologique, le Président informe que Karina LORIOT a été recrutée en qualité de Chef de projet et prendra ses fonctions à compter du 4 janvier 2021.
- Le Président rappelle qu'un groupement de commandes a été lancé pour un marché mutualisé pour le contrôle technique et la maintenance des points eau incendie pour le compte de 31 communes pour une durée de 3 ans allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022. Compte tenu que le Service départemental d'incendie et de secours de l'Yonne s'était engagé à prolonger ce service pour l'année 2020 pour le compte de 28 communes dont le contrôle n'avait pas été effectué en 2019, le Président rappelle également que la société SUEZ Environnement, titulaire du marché, a accepté de décaler d'une année le marché pour ces 28 communes, soit pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023. Le Président informe qu'il va prochainement aviser les 28 communes concernées qu'elles vont recevoir un nouvel acte d'engagement que le Maire devra être autorisé à signer avec une nouvelle délibération de son Conseil Municipal (*cf. : à toutes fins utiles, le Président indique qu'il enverra un modèle de délibération aux communes*).

- En accord avec Monsieur Camille BOÉRIO, Vice-président en charge de la stratégie de mutualisation, le Président informe qu'un groupement de commandes pour le diagnostic « radon » pour les bâtiments communaux recevant du public a été proposé aux 18 communes concernées par cette thématique (cf. : réponse attendue pour le 15 janvier 2021).
- En accord avec Monsieur Camille BOÉRIO, Vice-président en charge de la stratégie de mutualisation, le Président informe qu'il a été proposé à toutes les communes le renouvellement de 4 marchés mutualisés en cours par groupements de commandes qui arrivent à échéance au 31 décembre 2020, à savoir :
 - Le marché pour l'achat de fournitures administratives (cf. : réponse attendue pour le 15 janvier 2021),
 - Le marché pour l'entretien préventif et la maintenance des clochers, des horloges et des paratonnerres (cf. : réponse attendue pour le 15 janvier 2021),
 - Le marché pour les vérifications réglementaires des aires collectives des jeux pour les enfants et des équipements sportifs (cf. : réponse attendue pour le 15 janvier 2021).
 - Le marché pour la maintenance de tous les équipements et matériels inhérents à la sécurité incendie des bâtiments (cf. : réponse attendue pour le 15 janvier 2021).
- Le Président fait la lecture des courriers pour dénoncer les conventions de gestion et d'utilisation des gymnases de MONTILLOT et QUARRÉ-LES-TOMBES qu'il a adressés au Président du Conseil Départemental de l'Yonne afin de provoquer une réunion de concertation sur le devenir de chaque gymnase en partenariat avec les deux communes. Il informe qu'il recevra prochainement Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Yonne pour échanger avec lui sur le sujet avant d'organiser une réunion à MONTILLOT et à QUARRÉ-LES-TOMBES.
- Dans le cadre de la collecte des déchets ménagers recyclables, le Président informe qu'une campagne « zéro tolérance » sera menée par le prestataire de collecte avec la participation de la CCAVM.
 - Monsieur Bernard RAGAGE informe de la récurrente répétition des dépôts sauvages dans la rue Maison-Dieu à AVALLON et s'interroge sur la méthode qu'il conviendrait de revoir pour lutter contre ces incivilités. Le Président regrette que les locataires ne soient pas toujours informés des consignes par leur propriétaire et ajoute que des boîtages ciblés ont déjà été effectués par les services dans le passé. En réponse aux diverses interventions sur le sujet, le Président explique que la Commission « Déchets ménagers, Protection de l'environnement et du cadre de vie » fera des propositions d'actions à mener à la suite de la Conférence des Maires qui sera réunie pour en débattre.
- Le Président explique qu'il va être nécessaire de réfléchir très rapidement à une solution pour trouver de nouveaux locaux administratifs en lien avec le PETR du Pays Avallonnais.

O.J N° 3 : AFFAIRES FINANCIERES

1°) Demandes de subventions pour l'animation du Plan Climat Air Énergie Territorial et de la Transition Écologique et Solidaire (Rapporteur : le Président) : le Président présente les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour l'animation du Plan climat air énergie territorial et de la Transition écologique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 comme suit :

Intitulés	Montants en euros
Charges de personnel	39 500,00
Charges courantes	6 000,00
Frais de mission	3 500,00
Formation	2 500,00
Total	51 500,00

Le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour :

- Valider les dépenses prévisionnelles 2021 pour l'animation du Plan climat air énergie territorial et de la Transition écologique telles qu'elles sont présentées ci-dessus,
- Et, le cas échéant,
- Le charger de solliciter une subvention au taux de 50% au titre du FNADT 2021, soit une subvention de 26 250,00 euros,
- Le charger de solliciter d'autres financements potentiels,
- L'autoriser à signer tous les documents inhérents à la présente délibération.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **VALIDE** les dépenses prévisionnelles 2021 pour l'animation du Plan climat air énergie territorial et de la Transition écologique comme suit :

Intitulés	Montants en euros
Charges de personnel	39 500,00
Charges courantes	6 000,00
Frais de mission	3 500,00
Formation	2 500,00
Total	51 500,00

- **CHARGE** le Président de solliciter une subvention au taux de 50% au titre du FNADT 2021, soit une subvention de 26 250,00 euros,
- **CHARGE** le Président de solliciter d'autres financements potentiels,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents inhérents à la présente délibération.

2°) **Demandes de subvention « Etat et Europe » pour l'animation NATURA 2000 au titre de l'année 2021** (*Rapporteur : le Président*) : dans le cadre du financement de l'animation NATURA 2000, le Président présente les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour l'animation du site n° FR 2600962 « Pelouses, forêts et habitats à Chauve-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents » pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 comme suit :

Intitulés	Montants en euros
Charges de personnel	40 702,57
Prestations de services	1 636,00
Frais de mission	2 461,40
Autres charges	6 105,39
Total	50 905,36

Le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour :

- Valider les dépenses prévisionnelles 2021 pour l'animation NATURA 2000 telles qu'elles sont présentées ci-dessus, Et, le cas échéant,
- Le charger de solliciter les subventions comme suit :
 - 23 925,52 euros au titre de crédits d'Etat (47 %),
 - 26 979,84 euros au titre de fonds européens « FEADER » (53 %),
- L'autoriser à signer tous les documents inhérents à la présente délibération.
 - *En réponse à Monsieur Olivier MAGUET demandant s'il était encore possible d'étendre les périmètres à de nouvelles communes ou de créer de nouvelles zones NATURA 2000, Messieurs Olivier BERTRAND, Président du COPIL du site NATURA 2000 et Monsieur Christian GUYOT, au titre du Parc Naturel Régional du Morvan, expliquent que les périmètres des sites NATURA 2000 viennent d'être définitivement arrêtés et ne peuvent donc pas être modifiés.*

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **VALIDE** les dépenses prévisionnelles 2021 pour l'animation NATURA 2000 comme suit :

Intitulés	Montants en euros
Charges de personnel	40 702,57
Prestations de services	1 636,00
Frais de mission	2 461,40
Autres charges	6 105,39
Total	50 905,36

- **CHARGE** le Président de solliciter les subventions comme suit :
 - 23 925,52 euros au titre de crédits d'Etat (47 %),
 - 26 979,84 euros au titre de fonds européens « FEADER » (53 %),
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents inhérents à la présente délibération.

3°) **Demande d'exonération partielle de la redevance incitative** (*Rapporteur : le Président*) : le Président explique qu'un usager, propriétaire d'un chalet sur la commune de MERRY-SUR-YONNE (dénommé cabane de jardin par ses soins), sollicite une facturation minorée de la redevance incitative pour différents motifs qui sont exposés en cours de séance. Avec un avis défavorable du Conseil Municipal de MERRY-SUR-YONNE et de la Commission « Déchets ménagers, Protection de l'Environnement et du Cadre de vie », le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour se prononcer sur cette demande d'une facture minorée de la redevance incitative.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, EMET un avis défavorable à la demande d'une facture minorée de la redevance incitative sur la commune de MERRY-SUR-YONNE.

4°) **Convention partenariale d'objectifs et de financement du Relais d'Assistants Maternels (RAM)** : (*Rapporteur : le Président*) : le Président rappelle que le RAM est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s ou candidat(e)s à l'agrément et des autres professionnel(le)s de la petite enfance. Expliquant que le projet de renouvellement de la convention partenariale d'objectifs et de financement du RAM vient seulement de nous être transmis, le Président propose au Bureau Communautaire de délibérer pour l'autoriser à signer ladite convention pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne et le Conseil départemental de l'Yonne. Le Président précise que la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne a versé environ 30 000,00 euros et le Conseil Départemental l'Yonne a versé 5 085,00 euros dans le cadre de cette convention au titre de l'exercice 2019.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer la convention partenariale d'objectifs et de financement du RAM pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne et le Conseil départemental de l'Yonne.

O.J N° 4 : POINTS NON SOUMIS A DÉLIBÉRATION

1°) **Élection d'un membre au Bureau Communautaire** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire afin de procéder à l'élection d'un membre pour siéger au Bureau Communautaire.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

2°) Convention cadre avec le Parc Naturel Régional du Morvan : Monsieur Christian GUYOT, au titre du Parc Naturel Régional du Morvan (PNRM), présente les grandes lignes de la convention cadre à signer avec le PNRM.

- *Monsieur Didier IDES souligne que le PNRM a participé activement à l'élaboration du Plan Climat Air Energie de l'intercommunalité tout en regrettant qu'il ne s'engage pas concrètement à porter certaines actions.*
- *En réponse à Monsieur Didier IDES, Monsieur Christian GUYOT expose les difficultés existantes pour lutter contre la publicité sauvage malgré la réglementation en vigueur.*
- *Monsieur Hubert BARBIEUX indique qu'il a constaté une baisse de 30 % des publicités sauvages sur sa commune ces dernières années.*

Le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire afin de l'autoriser à signer la convention cadre avec le Parc Naturel Régional du Morvan.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

3°) Avancement du Plan Climat Air Énergie Territorial : le Président informe que la consultation ouverte au public du 5 octobre au 6 novembre n'a pas donné lieu à de nombreuses propositions nouvelles, si ce n'est les observations sur l'éolien. Il indique que Monsieur le Préfet de Région et Madame la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté vont être saisis pour émettre un avis sur le projet dans un délai de 2 mois, préalablement à ce que le programme et la hiérarchisation des actions soient soumis à délibération du Conseil Communautaire.

Le Bureau Communautaire prend acte de ces informations.

4°) Projet PAL-ACTER « Planifier des Actions Locales pour l'Air et le Climat au sein d'un Territoire Rural » : après les explications apportées en cours de séance par Monsieur Didier IDES, Vice-président en charge du projet, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour l'autoriser à signer la décision de financement pour un montant d'aide à hauteur 62 654,20 euros au taux de 70% sur un montant total de dépenses éligibles de 89 506,00 euros HT.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

5°) Contrat de transition écologique : Monsieur Didier IDES, Vice-président en charge du projet, indique que la Communauté de Communes avait répondu à un appel à manifestation d'intérêt pour intégrer la démarche des Contrats de transition écologique et a reçu un avis favorable du Ministère de la transition écologique et solidaire par un courrier en date du 20 mai 2020. Après avoir présenté les grandes lignes d'un Contrat de transition écologique dont les trois axes majeurs seront le tourisme, l'alimentation et la mobilité, il informe que le premier Comité de Pilotage pour le lancement de l'opération est fixé au mercredi 16 décembre 2020. Monsieur Didier IDES précise que l'Office de tourisme du Grand VÉZELAY souhaite s'investir dans le Contrat de transition écologique pour notamment favoriser la pratique du tourisme vert et des sports de pleine nature.

Le Bureau Communautaire prend acte de ces informations.

6°) Économie et tourisme :

- Règlement d'intervention et formulaire de demande d'aide du Fonds Régional des Territoires : le Président présente les montants d'aide au monde entrepreneurial local au titre du Fonds Régional des Territoires géré par la Communauté de Communes :
 - Le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté participe à hauteur de 75 808,00 euros au titre de l'investissement et de 18 952,00 euros au titre du fonctionnement,
 - La CCAVM participe à hauteur de 9 476,00 euros au titre de l'investissement et de 9 476,00 euros au titre du fonctionnement.

Le Président souligne que le Fonds Régional des Territoires ne doit pas être confondu avec le Fonds Régional d'Avances Remboursables qui est directement géré par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté et abondé par notre intercommunalité à hauteur de 18 952,00 euros. Il ajoute, contrairement à ce qui a pu être écrit récemment dans la presse, la CCAVM n'a pas perdu de temps sachant que les aides du Fonds Régional des Territoires pourront être attribuées jusqu'au 31 décembre 2021. Après en avoir présenté les grandes lignes, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour valider le règlement d'intervention et le formulaire de demande d'aide au titre des crédits d'investissement du Fonds Régional des Territoires, sous réserves d'un avis favorable de la Commission « Développement économique et Tourisme » qui sera consultée par voie dématérialisée.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

- Plateforme numérique « achat commerces...interco » : Monsieur Jean-Michel BEUGER, Conseiller délégué en charge du développement économique et du tourisme, présente les grandes lignes d'un projet d'une plateforme numérique qui pourrait s'inspirer du portail achat'ville et faire l'objet d'un financement au titre des crédits de fonctionnement du Fonds Régional des Territoires pour une première année de cotisation pour le compte des futurs adhérents à ce dispositif. Il ajoute qu'une telle plateforme favoriserait le « click and collect » et fournirait une assistance technique

aux commerçants. Le Président insiste sur le fait que ce dispositif concernera tous les commerçants du territoire intercommunal.

- *Madame Aurélie FARCY souligne qu'elle n'est pas opposée à la mise en place de cette plateforme même si elle craint que ce ne soit pas accessible par certains commerçants mais elle ne souhaite pas que ce soit au détriment de la fréquentation des clients dans les boutiques.*
- *Monsieur Didier IDES propose de solliciter l'avis des professionnels avant l'éventuelle mise en œuvre de cette plateforme.*

Il est proposé de consulter les professionnels pour solliciter leur avis et de réunir la Commission « Développement économique et Tourisme » avant de soumettre un rapport à délibération lors d'un prochain Conseil Communautaire.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Demande de subvention de l'Office de tourisme du Grand VÉZELAY au titre du Fonds Régional des Territoires** : le Président rappelle que l'Office de tourisme du Grand VÉZELAY bénéficie du statut d'Etablissement public industriel et commercial et qu'il est donc partiellement éligible aux aides des crédits de fonctionnement du Fonds Régional des Territoires. Compte tenu que l'année touristique a été considérablement perturbée par la crise sanitaire, il explique que l'Office de tourisme a sollicité une subvention plafonnée à 12 000,00 euros qui permettrait de prendre en charge 50% du coût annuel de l'adhésion 2021 que les professionnels du tourisme et les prestataires touristiques du périmètre intercommunal versent à l'Office de tourisme.
 - Conformément à ses délégations attribuées par le Conseil Communautaire en date du 27 juillet 2020,
 - Considérant qu'il s'agit d'une aide au titre des crédits de fonctionnement du Fonds Régional des Territoires pour lesquels le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté n'impose pas un règlement d'intervention,
 - Considérant que la subvention demandée viendrait directement en aide aux professionnels du tourisme et aux prestataires touristiques,

Le Président propose qu'une convention financière de partenariat soit conclue entre l'Office de tourisme du Grand VÉZELAY et la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN pour attribuer une subvention de 12 000,00 euros à prélever sur les crédits de fonctionnement du Fonds Régional des Territoires.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

Par ailleurs, le Président informe qu'il a sollicité, dans des délais impartis très courts, Monsieur le Préfet de l'Yonne et Monsieur le Directeur départemental des finances publiques de l'Yonne pour le versement d'un acompte d'environ 51 000,00 euros, correspondant partiellement à la taxe de séjour 2020 qui ne sera pas perçue, en faveur de l'Office de tourisme du Grand VÉZELAY.

- **Location du bureau d'information touristique à VÉZELAY** : le Président rappelle que le Conseil Départemental de l'Yonne, propriétaire des locaux du bureau d'information touristique sis à VÉZELAY, avait manifesté ses intentions de les vendre au cours de l'année 219 et explique que la cession va se concrétiser avec le Cellier de l'Abbaye. Il indique que le Dirigeant de cet établissement accepte de proroger la location des locaux à la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, en lien avec l'Office de tourisme du Grand VÉZELAY, pour une durée déterminée par la signature d'une convention-bail de location, afin de laisser le temps à la collectivité de trouver une autre solution. Le Président, expliquant qu'il négocie actuellement le coût du loyer qui devrait se situer entre 400,00 et 750,00 euros par mois, propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour l'autoriser à négocier le loyer mensuel avec le Dirigeant du Cellier de l'Abbaye et, le cas échéant, l'autoriser à signer la convention-bail de location.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Projet d'acquisition de locaux pour le bureau d'information touristique à VÉZELAY et pour l'Opération Grand Site de VÉZELAY** : le Président informe que Monsieur Julien COHEN, l'antiquaire star de la télévision, a acquis l'ancienne église Saint-Etienne sise à VÉZELAY et évoque la possibilité d'en acquérir une partie, celle qui est cadastrée séparément avec accès direct sur la rue Saint-Etienne et vue sur les remparts, à Monsieur Julien COHEN pour y installer le bureau d'information touristique de l'Office de tourisme du Grand VÉZELAY en lien avec les besoins futurs de l'Opération Grand Site de VÉZELAY. Il estime que l'emplacement est idéal et qu'il serait préjudiciable de laisser passer l'opportunité d'acquérir ces locaux dont l'estimation s'élève à 150 000,00 euros. Expliquant que ce projet pourrait faire l'objet de subventions importantes et considérant qu'il serait nécessaire de prendre le temps d'instruire le dossier d'aménagement et de financement avec tous les partenaires, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour solliciter l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté et ce, sans pour autant engager définitivement la collectivité à ce stade de la réflexion.
 - *En réponse à une demande de Monsieur Didier IDES, et sous réserves que cela soit possible, le Président valide une visite des lieux à destination des membres du Bureau Communautaire ou à d'autres personnes intéressées.*

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

7°) **Aire d'accueil de grand passage des gens du voyage** : le Président rappelle que l'aire d'accueil de grand passage s'étend sur 1,3 hectare. Il ajoute qu'elle a désormais neuf ans d'existence et qu'elle est devenue obsolète en termes de respect de la réglementation en vigueur, rappelant notamment que les coffrets électriques ont été vandalisés au cours de l'été 2020. Afin de réaliser une étude de faisabilité, au cours de l'année 2021, préalable à des travaux de réhabilitation, ce qui obligera la fermeture du site pour une durée indéterminée, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors d'un prochain Conseil Communautaire afin de recourir à l'Agence Technique Départemental pour une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

8°) **Déchets Ménagers, Protection de l'Environnement et Cadre de vie** :

- **Nombre de levées 2021 de la collecte des déchets ménagers résiduels pour les particuliers** : le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire afin de maintenir à 15 le nombre de levées 2021 de la collecte des déchets ménagers résiduels pour les particuliers.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Règlement de facturation et de tarification de la redevance incitative 2021** : après en avoir présenté les principales modifications proposées par la Commission « Déchets ménagers, Protection de l'Environnement et Cadre de vie », le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour adopter le règlement de facturation et de tarification de la redevance incitative 2021.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Modification de la périodicité de la facturation de la redevance incitative** : après en avoir exposé les principales raisons, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour accepter de modifier la périodicité de semestrielle à trimestrielle, la facturation de la redevance incitative.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Projet de la déchetterie de SAINT-BRANCHER** : après en avoir présenté les grandes lignes, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour valider le projet de la déchetterie de SAINT-BRANCHER. Le Président informe que le coût global de ce projet s'élève à environ 757 000,00 euros HT, depuis l'acquisition de la parcelle, toutes les études, l'aménagement des locaux et de la plateforme, l'achat des bennes jusqu'à la pose des barrières d'accès, étant précisé qu'une subvention de 431 000,00 euros a été accordée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

7°) **Enfance – Jeunesse** :

- **Modifications du règlement d'attribution et de la grille d'admission des places en crèches** : après les explications apportées en cours de séance par Madame Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Conseillère déléguée en charge de l'Enfance-Jeunesse, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour approuver les modifications du règlement d'attribution et de la grille d'admission des places en crèches.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Modifications du règlement intérieur des Conseils de crèches** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour approuver les modifications du règlement intérieur des Conseils de crèches.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Règlement du Comité de Pilotage « Projet Éducatif Territorial »** : après les explications apportées en cours de séance, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour approuver les modifications du règlement du Comité de Pilotage « Projet Éducatif Territorial ».

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

8°) **Fédération Eaux Puisaye Forterre** :

- **Adhésion de la commune de MAILLY-LE-CHÂTEAU** : le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour accepter l'adhésion de la commune de MAILLY LE CHATEAU à la Fédération Eaux Puisaye Forterre.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Transfert de la compétence « assainissement non collectif » à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois :** le Président propose qu'un rapport soit soumis lors du prochain Conseil Communautaire pour accepter le transfert de la compétence « assainissement non collectif » des communes de COULANGES-LA-VINEUSE, ESCAMPS, ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE, GY-L'EVEQUE, VINCELLES ET VINCELOTTES de la Fédération Eaux Puisaye Forterre au profit de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

9°) **Service Technique et bâtiments :** le Président explique qu'il est nécessaire d'acquérir ou de louer des locaux pour le service technique qui ne bénéficie pas de point d'eau ni de chauffage dans les locaux qu'il occupe actuellement et il présente plusieurs pistes de recherche dans ce sens.

Le Bureau Communautaire prend acte de ces informations.

10°) **Affaires financières :**

- **Amortissement de différentes études :** après les avoir rappelées, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour décider d'amortir les différentes études qui n'ont pas fait l'objet de travaux immédiats.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Décisions modificatives :** le Président informe que des décisions modificatives du budget principal et des budgets annexes du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON », de la gestion du service des Déchets Ménagers et Assimilés et de la gestion du service Enfance/Jeunesse seront soumises à délibération lors du prochain Conseil Communautaire.

Le Bureau Communautaire prend acte de cette information.

- **Contractualisation d'une ligne de trésorerie :** après en avoir exposé le montant, la durée et le coût au titre de l'année 2020, le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire afin de renouveler la contractualisation d'une ligne de trésorerie à hauteur de 2 000 000,00 euros. Il explique que la Commission d'appel d'offres sera saisie au cas où il y aurait plusieurs offres et précise que la collectivité a peu recouru à la ligne de trésorerie en 2020 puisque les intérêts ne s'élèveront qu'à 368,17 euros.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Installation de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges :** le Président propose qu'un rapport soit soumis à délibération lors du prochain Conseil Communautaire pour coopter les représentants des communes d'ATHIE, CHAMOIX, FOISSY-LES-VÉZELAY, LUCY-LE-BOIS et THAROISEAU pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges et précise qu'il sera nécessaire d'installer cette commission dans les meilleurs délais tout en tenant compte de la situation sanitaire.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Répartition de la fiscalité inhérente aux énergies renouvelables :** compte tenu de la diversité des réponses inhérentes à la consultation écrite des membres du Bureau Communautaire, le Président propose que cette répartition soit instruite en séance de travail par la Commission des finances préalablement à ce qu'un rapport soit soumis à délibération lors d'un prochain Conseil Communautaire.

Le Bureau Communautaire, après avoir échangé et à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition telle qu'elle est présentée.

- **Marchés des prestations des assurances :** le Président explique que la Commission d'appel d'offres du groupement de commande avec la ville d'AVALLON pour les marchés des prestations des assurances s'est réunie le lundi 30 novembre 2020 pour attribuer les différents lots comme suit pour une durée de 5 ans :

- **Lot n° 1 « assurance dommages aux biens et risques annexes » :** il a été attribué au cabinet PILLIOT pour un montant de 4 148,75 euros TTC,
- **Lot n° 2 « assurance responsabilité et risques annexes » :** il a été attribué au cabinet PNAS/ARAS DOMMAGES pour un montant de 6 093,05 euros TTC,
- **Lot n° 3 « assurance flotte automobile et risques annexes » :** il a été attribué à GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE pour un montant de 4 082,28 euros TTC,
- **Lot n° 4 « assurance risques statutaires du personnel » :** il a été attribué au cabinet SOFAXIX/CNP pour un taux global de 3,29%,
- **Lot n° 5 « assurance protection juridique des agents et des élus » :** il a été attribué au cabinet SARRE et MOSELLE/PROTEXIA pour un montant de 341,89 euros TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 21 heures 10.**